

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du  
Jeudi 24 mars 2022 à 20 h 15

Nombre d'élus en exercice : 15  
Nombre d'élus présents : 13  
Nombre d'élus absents : 2

Le 24 Mars 2022, à 20 heures 15, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 18 Mars 2022, sous la présidence de M. Marc HERRMANN, maire.

Présents : Anne BERRON, Christelle BOCHATKO, Jean-Philippe BRUMPTER, Armelle DHIVER, Sylvie DOTT, Gérard GAUTIER, Marc HERRMANN, Freddy HETZEL, Jean-Daniel BARTH, Céline LUX, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Jacques WURTZ.

Absentes et excusées : Audrey KLERLEIN, Cathie GOETTER.

Audrey KLERLEIN a donné procuration à Sylvie DOTT

Cathie GOETTER a donné procuration à Jacques WURTZ

Secrétaire de séance : Nelin UZUNKAYA.

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20/01/2022

Le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2022 n'appelle pas de remarque de la part des élus, il est approuvé à l'unanimité.

### 2) Point actu : travaux en cours

#### -Voirie et travaux :

La réfection de la piste cyclable suite à une chute d'arbre, la réfection de pavés podotactiles route de Strasbourg et une rustine dans la rue de Hurtigheim vont être réalisés. L'entreprise retenue pourrait intervenir fin avril / début mai.

#### -Espace loisirs/ Parc :

Le maître d'œuvre a rendu une première esquisse ainsi qu'un projet de travaux. Les élus ont par petits groupes travaillé sur l'ensemble des éléments (terrassement, plantations, agrès, parcours Senior, fitness, équipements de jeu, mobilier) pour baisser le budget et le ramener à un montant estimatif à 360000€ HT. Une partie des travaux sera réalisée en régie par les ouvriers communaux et les élus pour ne pas amputer le projet initial.

#### -Journée citoyenne :

La Journée citoyenne de nettoyage du ban communal a lieu le samedi 26 Mars 2022. Les élèves de CM1 et CM2 participeront au titre du passeport du jeune citoyen. La commune invite tous les participants au déjeuner organisé par le club de tennis.

#### -Elections présidentielles :

Dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles, les élus discutent de la gestion des élections qui se tiendront les 10 et 24 avril 2022 entre 8h et 19h.

Le dimanche 24 avril, date du second tour des élections présidentielles, sera l'occasion de voter pour le choix du nom des deux nouvelles écoles du RPI. Les électeurs pourront voter dans chacune des 3 mairies pour un des noms proposés par les enseignantes, les élèves et les élus. Les élèves disposant d'un passeport du jeune citoyen (CM1 et CM2) pourront participer à l'organisation du vote, notamment en tenant un rôle d'assesseur s'ils le souhaitent, et un encadrement de ces jeunes se fera également par les élus.

#### -Liste électorale :

La réunion de la commission de contrôle de la liste électorale a eu lieu en date du samedi 19 mars 2022, la commission ayant validé les inscriptions et radiations sur liste électorale selon les règles en vigueur.

Dans le cadre de la refonte de la liste électorale, une distribution prochaine des cartes électorales aura lieu dans la commune pour toutes les personnes inscrites sur les listes électorales.

### 3) Travaux des commissions communales

#### Commission Âge d'or :

Les inscriptions au registre de prévention et le recensement des personnes à risque sont toujours ouvertes.

#### Commission embellissement :

- La chasse aux galets est une activité appréciée vus les retours des concitoyens, elle permet de découvrir le village de manière ludique. Plusieurs galets, particulièrement rue des cerisiers et rue du tonnelier, ont été dérobés quand bien même le principe est de laisser les pierres sur place pour les visiteurs suivants. Les mêmes galets disparaissent aux mêmes endroits à plusieurs reprises, y compris des galets non peints. Acte de manifeste malveillance ?
- Les membres de la commission travaillent sur l'aménagement de l'entrée Ouest en concertation avec la CeA, gestionnaire de la D1004.

### 4) Urbanisme : servitude de passage rue des Cerisiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** M. STUBER Guillaume à bénéficier d'une servitude de passage sur la cadastrée section 02 n° 122

### 5) Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il est édité par le trésorier de la commune (le percepteur), puis présenté aux élus du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 6) Approbation du compte administratif 2021

Sous la présidence de Jacques Wurtz, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 678 071,67 €
- Recettes : 948 184,96 €
- Excédent de clôture : 270 113,29 €

#### Section d'investissement :

- Dépenses : 524 908,68 €
- Recettes : 529 899,94 €
- Excédent de clôture : 4 991,26 €
- Restes à réaliser : 0,00 €
- Besoin de financement : 131 044,18 €

Hors la présence de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2021.

### 7) Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Report

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 136 035,44 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 463266,46€

#### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de : 4 991,26 €

Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 270 113,29 €

#### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 131 044,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budget primitif pour l'exercice 2022 le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisés (c/1068) : 131 044,18 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (c/002) : 602 335,57 €

#### 8) Vote des taux des taxes directes locales

Par délibération du 18/03/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB): 25,94 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 50.00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de **MAINTENIR** les taux d'imposition en 2022

#### 9) Vote du taux de la taxe locale sur la publicité extérieure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs de la TLPE applicables à compter du 1er janvier 2023 à 16,70 € pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique) d'une surface inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup>.

#### 10) Vote du taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir à 8 le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1er janvier 2023.

#### 11) Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : ..... 1 657 682 €
- Recettes : ..... 1 657 682 €

Section d'investissement :

- Dépenses : ..... 1 424 694,18 €
- Recettes : ..... 1 424 694,18 €

- Redevance pour autorisation de stationnement de taxi :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**, par 3 voix pour et 10 abstentions, de **FIXER** le montant de la redevance annuelle de droits de place à 500 € par autorisation de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

-Dotation aux amortissements :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des dépenses amortissables à un (1) an.

-Neutralisation des écritures :

Le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les communes à mettre en place la neutralisation partielle ou totale de ces amortissements. Ce choix peut être opéré chaque année lors du vote du budget, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à la neutralisation des amortissements à hauteur de 100 % pour l'année 2022.

-Passage à la nomenclature M57 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter la nomenclature M57 abrégée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### 12) SIVOM : choix du nom des écoles primaires et maternelles

Le Sivom Ackerland propose une large consultation pour le choix des noms des 2 écoles du RPI. Les propositions seront faites par les élèves, les enseignantes et les 3 conseils municipaux. Les populations de 3 communes pourront se prononcer sur le choix des noms lors du second tour des élections présidentielles.

Le Sivom décide par ailleurs de la date d'inauguration des deux écoles : samedi 25 Juin 2022. Une visite de l'école ainsi que les portes ouvertes pour la population des trois villages aura lieu en même temps.

### 13) Fête du Bénévolat et des Associations

Furdenheim dispose d'un tissu associatif très dense. Les élus du conseil municipal souhaitent rendre hommage à ces forces vives en les conviant à une grande fête du bénévolat et des associations. La commune en profitera pour mettre à l'honneur Jean-René Munch qui rend son tablier de dirigeant de l'équipe féminine fanion après une carrière exemplaire au service de son équipe, son club de basket et sa commune. Le Conseil Municipal fixe la date du 17 Septembre 2022 pour la Fête du Bénévolat et des Associations.

### 14) Divers

#### Accueil de citoyens ukrainiens

Dans le cadre de l'organisation de l'accueil des ukrainiens en raison de la guerre en Ukraine, des inventaires de logements disponibles dans la commune, et des recensements par la communauté de communes sont régulièrement enregistrés. Anne BERRON, présidente du CCAS, est chargée de contacter le foyer Notre Dame de Strasbourg pour avoir plus d'informations sur l'organisation de la prise en charge des familles ukrainiennes. Les personnes volontaires dans notre commune seront contactées dès que nous disposerons des compléments d'informations demandés.

#### Boîtes aux lettres

Plusieurs boîtes aux lettres dans la commune ne comportent pas le nom des habitants, ni parfois le numéro du bâtiment. Nous rappelons l'obligation d'inscrire le NOM DE FAMILLE et le NUMERO de la maison ou de l'immeuble sur votre boîte aux lettres. Sans ces indications, la Poste, l'administration ou tout autre livreur n'a aucune obligation de délivrer les courriers et autres colis.

Fin de la séance à 22H30.